

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

MARDI 2 AVRIL à 14H

Commission Exécutive de l'Union :

L'UD FO 94 fête ses 40 ans !

En présence de Frédéric SOUILLOT Secrétaire Général de la la confédération

Lundi 22 avril à 14h :
Commission exécutive élargie aux responsables de syndicats, militants,...

Suivie d'un pot fraternel à partir de 17h30.

Inscription auprès de Nathalie 01 49 80 68 89 ou par mail fo94@wanadoo.fr

Formation syndicale:

Calendrier 2024 en ligne sur notre site www.fo94.fr.

• **Connaître ses droits** du 3 au 5 avril 2024 : inscriptions closes.

• **Stage administrateurs et conseillers sécurité sociale** 4 et 5 avril à Rouen

• **Je négocie** du 23 au 25 avril 2024 **ANNULATION**

Prochains stages inscriptions toujours ouvertes

• **Découverte** du 24 au 28 juin 2024 (indispensable pour tout adhérent)

• **Découverte** du 7 au 11 octobre 2024 (indispensable pour tout adhérent)

Le formulaire d'inscription est en ligne

Sommaire

P 1 CE élargie pour les 40 ANS de l'UD avec Frédéric SOUILLOT

P 1-3 Résolution du CCN

P 3-4 Intervention de Luc BENIZEAU, SG UD FO 94, au CCN



Lundi 22 avril : 40 ans de l'UD FO 94 avec Frédéric SOUILLOT, inscrivez vous !

Créée lors de son congrès constitutif le 17 avril 1984, l'UD FO 94 va bientôt avoir 40 ans. Pour fêter ce moment important **les responsables de syndicats, trésoriers et militants FO du département sont invités à participer à la Commission Exécutive, élargie pour l'occasion, qui se tiendra le lundi 22 avril dans la salle 1 de la Maison Départementale des Syndicats de Créteil.**

Nous sommes heureux d'accueillir lors de cet évènement Frédéric SOUILLOT, secrétaire Général de la confédération.

Cette réunion sera suivie d'un pot fraternel à partir de 17h30.

Le secrétariat départemental demande aux camarades de s'inscrire auprès de Nathalie en précisant pour chaque structure les noms des camarades qui participeront à la CE élargie. **Tel : 01 49 80 68 89 – mail : fo94@wanadoo.fr**

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 27 & 28 MARS 2024 À CHALONS-SUR-SAONE

adoptée à l'unanimité moins une voix

Réuni à Chalons sur Saône les 27 et 28 mars 2024, le Comité Confédéral National Force Ouvrière s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXVème Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

Le CCN souligne qu'il nous revient de nous organiser et d'agir pour convaincre le plus grand nombre de travailleurs de rejoindre les syndicats FO, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, renforcer notre efficacité dans les élections des représentants du personnel pour gagner sur nos revendications. En particulier, la jeunesse doit être une des priorités de la confédération afin de créer une véritable dynamique dès l'entrée des jeunes dans le monde du travail et les amener à rejoindre FO pour la défense de leurs droits et leurs projets d'avenir.

Le CCN condamne les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la Fonction publique. Dans le même temps, le gouvernement n'augmente pas les rémunérations des fonctionnaires et agents publics leur causant des pertes de pouvoir d'achat depuis plusieurs années. Le CCN condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. Le CCN, conformément aux traditions les plus fortes de notre confédération, se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front. Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d'armes. C'est le sens de notre participation aux convois humanitaires initiés par la CSI.

Le CCN rappelle que la revendication « PAIN, PAIX et LIBERTE » est plus que jamais d'actualité. Dès le lendemain des attentats du 7 octobre, la confédération a exprimé son émotion et sa condamnation de tels actes. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. Force Ouvrière s'inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats.

Le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix. FO exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde.

Fidèle à ses principes, le CCN confirme que la confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections européennes à venir. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux. Le CCN réaffirme son refus d'opposer les travailleurs immigrés aux autres salariés. Le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de race, de religion, de sexe, ne servent qu'à ceux qui veulent diviser la classe ouvrière. A l'occasion des élections européennes, FO porte à travers un cahier revendicatif ses principales revendications pour renouer avec l'Europe des travailleurs qui condamne entre autres la réforme de la gouvernance économique de l'Union Européenne et le Pacte budgétaire européen. Soucieuse de son indépendance et faisant la différence entre unité et unicité, FO refusera toutes opérations politiciennes à cette occasion.

Le CCN condamne la politique d'austérité menée par l'exécutif et les coupes budgétaires décidées pour cette année. Cette politique contribue à stigmatiser les agents publics considérés comme une variable d'ajustement sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. Elles s'inscrivent dans la logique de la remise en cause du modèle social français. FO rappelle que développer l'emploi pérenne, celui des seniors et augmenter les salaires permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraites. Le CCN demande l'abrogation de la contre-réforme des retraites synonyme de régression sociale, qui a reculé l'âge de départ et allongé la durée de cotisation. Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique, dès que les conditions seront réunies, le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Avec près de 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, le déficit public annoncé n'est pas celui des salariés mais conséquence des politiques du gouvernement. Il ne doit pas toucher notamment à l'école, aux hôpitaux, à la culture, à la sécurité sociale, aux droits des salariés. Le CCN demande la compensation des exonérations de cotisations sociales à l'euro près.

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des droits aux allocations chômage, le CCN condamne les dernières annonces du Premier ministre et affiche sa détermination à empêcher toute remise en cause des droits des chômeurs. Dans ce cadre, le

CCN exige l'abrogation de toutes les mesures imposées par le gouvernement au mépris du paritarisme au travers des réformes de 2021 et de 2023.

A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, le CCN dénonce la remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs en termes de mobilité, de droits aux congés et de temps de travail. Il demande que l'effort pour l'organisation de ces jeux s'accompagne de compensations salariales supplémentaires et condamne ceux qui visent à utiliser cette manifestation emblématique pour remettre en cause les acquis ouvriers. FO se tiendra aux côtés des salariés et des agents publics, légitimes à se défendre par leurs moyens traditionnels malgré ceux qui estiment devoir leur faire accepter ces remises en cause. Pour FO, pas de trêve. FO combattra toute remise en cause du droit de grève.

Alors que les profits et les dividendes battent tous les records, le CCN réaffirme la revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes à minima à la hauteur de l'inflation. Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi mais la clé d'une reprise économique pour le progrès social et du financement de notre protection sociale au sens large et de son équilibre. Le CCN revendique une hausse du SMIC ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires. Le CCN s'oppose à toute éventuelle remise en cause de l'indexation du SMIC sur l'inflation.

Le CCN revendique la mise en place d'une conditionnalité des exonérations de cotisations afin d'imposer de véritables négociations sur les salaires au niveau des branches professionnelles. Il réaffirme que toutes les aides publiques aux entreprises, directes ou indirectes, doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois et l'augmentation des salaires, aux investissements, aux relocalisations ou encore à l'interdiction de licenciements. Le CCN rejette les exonérations de cotisations qui mettent à mal le financement de la protection sociale. En outre, le CCN revendique une vraie répartition des richesses notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale, redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale.

Le CCN réaffirme son attachement à la négociation collective, au sens de l'article L1 du code du travail, ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle. Il dénonce les projets de simplification du gouvernement et s'opposera à toute nouvelle contre-réforme du droit du travail qui attaquerait le rôle des branches. Le CCN rappelle sa revendication de rétablissement de la hiérarchie des normes entre les niveaux de négociation. Face à la recrudescence des accidents du travail (25% en plus) depuis la disparition des CHSCT, à la multiplication des accidents et risques technologiques, FO revendique le retour des CHSCT et leurs prérogatives. Le CCN condamne les velléités destructrices d'une organisation patronale qui porte 80 propositions dont la fin du monopole syndical au premier tour des élections professionnelles. Le CCN s'oppose à toute nouvelle restriction/diminution de la représentation des salariés dans les

entreprises, de leur droit de s'organiser librement dans des syndicats et de désigner leurs représentants.

Le CCN condamne les projets de contre-réformes sur le logement et toute atteinte à sa gestion paritaire. Pour FO, l'accès à un logement abordable et de qualité est une revendication majeure qu'il convient de porter auprès de tous. Le CCN revendique l'application de l'APL dans l'ensemble des outre-mer.

FO revendique une véritable politique de l'emploi, sociale et juste ! Le CCN rappelle que les pénuries de main d'œuvre ne sont pas du fait des demandeurs d'emploi mais résultent du manque d'attractivité des métiers : pénibilité, conditions de travail difficiles, rémunérations trop basses, difficultés de mobilités géographiques et professionnelles, accès au logement... Pour FO, le CDI à temps plein doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre le(s) salarié(s) et leur employeur dans le secteur privé. Le CCN estime qu'une réelle politique de l'emploi ne peut être crédible, notamment pour le secteur privé, sans véritable volonté industrielle. Le CCN appelle à une réindustrialisation significative de notre pays.

Alors que les interlocuteurs sociaux se trouvent au cœur d'une négociation nationale interprofessionnelle, le CCN dénonce les récentes annonces gouvernementales sur la formation professionnelle, notamment l'instauration d'un ticket modérateur qui conduirait au détournement du CPF au détriment des salariés les moins qualifiés. Le CCN revendique la création d'un véritable droit à la reconversion professionnelle ainsi que le renforcement des outils de formation et des obligations de l'employeur.

Le CCN exige l'abrogation de la réforme dite « plein emploi », qui impose aux allocataires de réaliser 15h minimum d'activité hebdomadaire pour percevoir le RSA. Il s'oppose à la suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection

sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique à minima. Il rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance.

En défense de l'école publique, le CCN revendique le retrait de la contre-réforme dite « choc des savoirs » et l'abrogation de l'arrêté mettant en place les groupes de niveaux au collège.

Le CCN souligne le travail et l'engagement des adhérents et militants FO qui ont permis d'obtenir de bons résultats dans le public comme dans le privé. Le CCN appelle à rester mobilisé pour la réussite des élections professionnelles dans les TPE et dans les chambres d'agriculture. Le CCN compte sur l'ensemble de ses structures pour gagner ces élections et accroître notre représentativité.

Le CCN soutient l'ensemble des actions, mobilisations et grèves des structures FO qui se battent pour faire aboutir leurs revendications sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs, dans le secteur public comme dans le privé. Le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face à la volonté des pouvoirs publics et du patronat lorsqu'ils décident la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.

Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications. Dès à présent, le CCN appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour discuter des moyens d'action afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité. Dans ce cadre, le CCN donne mandat à la commission exécutive et au bureau confédéral pour prendre toutes initiatives.

INTERVENTION AU CCN DE LUC BENIZEAU SECRETAIRE GENERAL DE L'UD FO 94

Chers camarades, Je vous apporte le salut fraternel de l'UD FO 94. Secrétaire d'UD depuis le mois de juin, c'est mon 2^{ème} CCN et je tiens à commencer cette intervention en remerciant mon camarade Marc Bonnet qui a été secrétaire général de l'UD du Val-de-Marne pendant près de 20 ans, qui a assuré le développement de FO dans le département et qui continue à rester à mes côtés afin que la transition se passe le mieux possible.

Dans les derniers mois, l'UD FO 94 a été présente aux côtés des camarades d'Air France lors des manifestations à l'aéroport d'Orly contre le transfert programmé par la direction d'Air France de plus de 700 salariés d'Air France à Roissy CDG, à l'autre bout de l'Île-de-France. Nous avons été à l'initiative d'un appel commun de toutes les UD du Val-de-Marne contre ce projet de départ d'Orly qui toucherait l'ensemble des salariés qui exercent sur la plateforme et impactent les escales desservies. Toute la chaîne de sous-traitance et les prestataires sont aussi impactés, avec toutes les conséquences pour leur vie et leurs conditions de travail. Ce projet qui met en cause gravement l'emploi et le développement économique de toute la zone d'Orly et plus largement du Val-de-Marne et du Sud de l'Île-de-France, doit être abandonné.

L'UD a aussi été présente et a apporté son soutien aux camarades de Casino et récemment à ceux d'Auchan en mobilisation sur les salaires.

Le 20 septembre, le conseil régional d'Île-de-France, présidé par madame Péresse, a adopté une « saisine de l'Etat pour un choc de décentralisation en Île-de-France ». Salaires, allocations chômage, écoles, lycées et lycées professionnels, œuvres universitaires, transports, logement, santé... ce sont, en définitive, la quasi-totalité des domaines de la vie sociale qui figurent dans ce projet. Il s'agit d'une remise en cause généralisée des droits et acquis des salariés dans tous les domaines. Toutes les institutions et droits dont madame Péresse demande le transfert à la Région en application de la loi 3DS et de la circulaire Borne doivent être maintenus dans le cadre national. Le gouvernement a jusqu'au 20 septembre 2024 pour répondre. Pour l'UD FO 94, avec l'URIF, l'Etat ne doit valider aucun des 45 projets de transfert de compétence à la région Île-de-France : il n'y a rien à amender dans ce projet mortifère qui taille en pièces la République. Ce projet doit être intégralement retiré.

Nous sommes aussi aux côtés des enseignants et particulièrement des professeurs de collège et lycée qui se mobilisent dans notre département comme dans toute la France contre les mesures dites du choc des savoirs, en particulier la mise en place des groupes de niveaux en français et en mathématiques en 6^{ème} et 5^{ème} dès la prochaine rentrée. Etant dans la même académie, celle de Créteil et nous retrouvant régulièrement dans l'interfnc, nous sommes en lien avec nos camarades enseignants du 93 qui depuis maintenant 4 semaines, ont engagé une très forte mobilisation, par la grève et les manifestations, pour exiger le retrait des groupes de niveau et de toutes les mesures du « choc des savoirs », et la satisfaction de toutes leurs revendications en matière de moyens, regroupées sous le mot d'ordre de « plan d'urgence 93 » que les enseignants ont investis de leurs revendications, même si nous n'en étions pas à l'origine puisque ce mot d'ordre est apparu dans une réunion publique organisée le 21 décembre dans le cadre du rapprochement FSU-CGT-SUD en présence de Sophie BINET SG de la CGT, de Benoit TESTE SG de la FSU et d'un représentant national de SUD.

Dans ce département voisin, la grève a donc commencé dès la rentrée des vacances d'hiver. L'annonce des 700 millions de coupes supplémentaires dans le budget 2024 de l'Education nationale – alors qu'il manque de tout dans les établissements scolaires (postes d'enseignants, d'AESH, de vie scolaire, médico-sociaux, personnels pour remplacer, classes pour alléger les effectifs...), alors que nombre de bâtiments sont délabrés, voire insalubres – conjuguée à la volonté du ministère d'instaurer le tri social via les groupes de niveau du « choc des savoirs » en collèges, a mis le feu aux poudres.

Dès le début, le SNFOLC a été partie prenante de la bagarre et a fait sien le mot d'ordre de « plan d'urgence » et depuis près d'un mois FO est présente et visible dans toutes les manifestations avec ses drapeaux, sa banderole, ses militants. FO a participé à toutes les assemblées départementales. A chaque assemblée, le SNFOLC a indiqué qu'il se joignait aux syndicats CGT Educ'action 93, FSU 93, SUD Education 93 et CNT 93, à leurs mots d'ordre de plan d'urgence 93 et contre le choc des savoirs, aux initiatives de mobilisation.

Les camarades ont publié 6 tracts FO appelant à la mobilisation et donnant le point de vue de notre organisation syndicale sur les réponses de la Ministre et dernièrement sur la publication par la Ministre et Attal des arrêtés instaurant les groupes de niveau.

Or si le SNFOLC 93 est depuis un mois partie prenante de la mobilisation il est l'objet de la part des autres syndicats de l'autoproclamée « intersyndicale 93 », d'une hostilité sans précédent, à tel point que depuis le 10 mars le SNFOLC se retrouve exclu de l'intersyndicale.

Et le problème dépasse désormais le seul domaine de l'enseignement. Hier, mon camarade Réza Painchan, secrétaire général de l'UD FO 93 qui ne peut être présent aujourd'hui, pour des raisons impérieuses, m'indiquait que c'est au tour de l'UD FO de Seine St Denis de se retrouver affublée d'une étoile jaune. Les responsables de la FSU s'opposent en effet à ce qu'un appel intersyndical des UD, intégrant l'UD FO, soit lancé pour appeler tous les salariés, en particulier les parents à la manifestation prévue le 30 mars en défense de l'école publique, pour l'abandon des mesures choc des savoirs, pour le plan d'urgence.

Camarades, ce qui se passe dans le 93 donne le contenu de l'opération fusion FSU CGT et SUD et doit nous alerter. Il s'agit clairement de la mise en cause de l'existence d'un de nos syndicats, d'une de nos UD. C'est donc l'existence même de notre confédération et son indépendance qui sont en cause. Il y a nécessité de faire front à tous les niveaux pour défendre les camarades et notre confédération.

Quelle explication peut-on trouver à ce rejet ? Force est de constater que l'exclusion définitive de FO de l'intersyndicale 93 s'est faite juste après les déclarations de la Ministre Belloubet qui opérait un jeu sémantique en remplaçant groupes de niveau par groupe de besoin, changement sémantique qui amenait les responsables nationaux du SNES et de la CGT à écrire qu'il y avait recul de la Ministre.

Force est de constater que cette exclusion du SNFOLC a été effective à un moment où les communiqués de l'intersyndicale-sans-FO faisaient disparaître le retrait des groupes de niveaux des revendications et ne parlaient que du plan d'urgence et où est annoncé que les députés NUPES du département seront reçus par la ministre Belloubet sur le « plan d'urgence 93 », alors que les organisations syndicales n'ont droit qu'à une audience auprès de simples conseillers flanqués du DASEN 93...

Dans une résolution du bureau du Snfolc 93, les camarades soulignent ceci : « *Faut-il le rappeler, FO est un syndicat, pas un parti. Fidèles à notre ligne d'indépendance syndicale, le syndicat FO ne s'est jamais écarté du mandat fixé par les assemblées générales des personnels dans les établissements, reliant plan d'urgence 93 et retrait des groupes de niveau, retrait du « choc des savoirs ».*

Ils soulignent également l'importance du soutien qu'ils ont reçu de la part de l'union départementale et de la confédération, via notamment l'excellent article publié dans « Info Militantes ».

Ils regrettent en revanche, je les cite le fait que « *depuis le 26 février, notre fédération nationale, la FNEC-FP-FO, et notre syndicat national, le SNFOLC National n'ont jamais écrit une seule ligne de soutien à l'activité du syndicat ni même fait mention de son existence dans leurs tracts. Tout se passe comme s'il n'y avait pas de syndicat FO. Seule « l'AG départementale » seule « l'intersyndicale anti-FO » et ses décisions sont citées.*

Camarades, dans cette situation complexe où certains responsables du bloc Fsu-Cgt, voudraient faire disparaître Force Ouvrière du paysage syndical, notre devoir est de faire front et d'affirmer que FO est un syndicat, pas un parti, que Force Ouvrière reste fidèle à la charte d'Amiens en regroupant les salariés quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses pour défendre leurs intérêts matériels et moraux. FO doit rester un syndicat sur un terrain de classe qui « prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste » pour reprendre les termes de la charte d'Amiens.

Rester libre et indépendant cela signifie pour les élections qui viennent ne donner aucune consigne de vote ni pour les uns ou pour les autres, ni contre les uns ou contre les autres.

Vive le syndicalisme libre indépendant et fidèle à la charte d'Amiens. Vive la CGT-FO.